

# COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026/07

Nombre de Conseillers  
En exercice : **10**  
Présents : 9  
Votants : 9

**L'an DEUX MILLE VINGT SIX  
Le TROIS MARS**

**Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

**Date de convocation du C.M. : 24/02/2026**

**Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.**

**Absents excusés : Yannick FRANCOIS**

**Secrétaire : Valérie VAGINAY**

**Délibération publiée le 06/03/2026**

### **PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BOYER AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal de la commune de Boyer, ne disposant plus d'école sur son territoire, octroie annuellement une aide financière aux communes environnantes qui accueillent dans leur école primaire les enfants de Boyer afin de participer aux coûts de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE d'accepter de manière permanente la participation financière, quel qu'en soit le montant, décidée par le Conseil municipal de BOYER **par enfant domicilié à BOYER et scolarisé à l'école primaire l'Arc En Ciel de JARNOSSE** afin de participer aux frais de fonctionnement.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à JARNOSSE, le 3 mars 2026

Le Maire,  
**Jean-Marc LOMBARD**



Le Secrétaire de séance,  
**Valérie VAGINAY**

